

FUTURE CLASSIFICATION DES AGENTS DE DROIT PUBLIC

MAIS QUE FAIT LA DG ?

POUR RAPPEL,

Au vu des reculades de la DG, sur les différentes propositions d'évolution statutaire, le SNU Pôle emploi FSU a quitté les concertations lors de la séance du 3 juillet 2018.

Nous ne pouvons pas cautionner un nouveau statut pire que celui de 2003.

La DG maintient néanmoins sa volonté de déposer son dossier à la DGAFP le 23 juillet, au plus tard, malgré nos alertes sur ses incohérences.

Le SNU Pôle emploi FSU a pris, quant à lui, ses responsabilités en adressant son projet aux Tutelles début août, accompagné d'un mémoire d'alertes sur les instabilités juridiques des propositions de la DG.

A ce jour, la direction, elle, n'a toujours déposé aucun dossier auprès de la DGAFP.

Pourrait-on penser que les arguments du SNU interrogent la DGAFP et la direction de PE ? Pourrait-on penser que la meilleure des attitudes syndicales était bien de ne pas poursuivre cette mascarade de concertation ?

Y aura-t-il réellement un nouveau statut ?

Rien
n'est facile mais
tout
est possible

LE SNU CONTINUERA DE RÉCLAMER :

- ✓ une classification qui profite à tous les agents publics
- ✓ le respect des catégories statutaires de la Fonction Publique d'Etat
- ✓ une revalorisation et un déplafonnement des grilles indiciaires
- ✓ un véritable déroulement de carrières
- ✓ le respect et l'extension des prérogatives des commissions paritaires et instances réglementaires.

A suivre.....

12 DECEMBRE 2018



www.snutefifsu.fr/pole-emploi

 [@snu.pole.emploi.fsu](https://www.facebook.com/snu.pole.emploi.fsu)

 [@SnuPoleEmploi](https://twitter.com/SnuPoleEmploi)

Nous contacter : syndicat.snu@pole-emploi.fr

